



FAROS
CONSEILS & PATRIMOINE

— Groupe —

VALORIA
CAPITAL



Document d'entrée en relation

FAROS

SAS au Capital de 38 200 €

Immatriculée au RCS de Laval sous le numéro 432 930 642

Code NAF 7022Z

Conseil en gestion de patrimoine

Adhérente de l'ANACOFI



Siège social

+33 (0)2 53 54 53 32 | accueil@FAROS-patrimoine.fr | FAROS-patrimoine.fr
34 place de la Gare, Immeuble le Trèfle – 53000 LAVAL

Activités réglementées

FAROS est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance sous le numéro 07 005 614 (www.orias.fr) et exerce les activités réglementées suivantes :

- **Conseiller en investissements financiers**

Conseiller en investissements financiers, adhérent de l'Association Nationale des Conseils Financiers CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les conseils donnés en matière d'investissements financiers sont fournis de manière non indépendante. Dans ce cadre, notre conseil repose sur une analyse restreinte des instruments financiers disponibles sur le marché. L'éventail ne se limite pas aux instruments émis et fournis par des entités avec lesquels nous avons une relation contractuelle et notre mode de rémunération repose sur la perception d'honoraires ou par commissions sur les instruments financiers.

Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale :

- HERMITAGE GESTION PRIVEE
- LAZARD GESTION
- DNCA INVESTMENTS
- AURIS GESTION
- SUNNY ASSET MANAGEMENT

Nous sommes conseillers des FCP suivants :

- FCP Ampriam (code Isin FR0013258340) gérés par Hermitage Gestion Privée.
- FCP Prévalor (code Isin : FR0013366952) géré par Hermitage Gestion Privée.
- FCP Stratégie et Conviction (FR0011347236), géré par Lazard Frères Gestion.
- FCP Dynastrat (FR0014003900), géré par DNCA Investments.
- FCP Altaïr 2.0 (FR0014004VV8), géré par Sunny Asset Management.
- FCP Kilimandjaro (FR0013241866), géré par Auris Gestion

Principaux partenaires : NORTIA INVEST, SWISS LIFE BANQUE PRIVEE, ODDO BHF, ...

- **Courtier en assurance**

Adhérent de l'Association Nationale des Conseils Financiers (ANACOFI), association agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Courtier en assurance positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et qui propose un conseil approprié et cohérent avec les besoins et exigences du client (conseil de niveau 1). De manière facultative, **FAROS** peut également, fournir un service de recommandation personnalisée, consistant à expliquer au client pourquoi, parmi plusieurs contrats ou plusieurs options au sein d'un contrat, un ou plusieurs contrats ou options correspondent le mieux à ses exigences et à ses besoins (conseil de niveau 2).

Principaux partenaires : Generali Patrimoine, SwissLife, Nortia, April, Axa, UAF Life, Oddo.

Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation directe ou indirecte supérieure ou égale à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si cette dernière détient une participation directe ou indirecte supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital de votre cabinet) : NEANT

- **Transaction sur immeubles et fonds de commerce**

Titulaire de la carte professionnelle n° 5301 2017 000 022 584, délivrée par la CCI Mayenne et permettant l'exercice de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce.

Le cabinet ne peut recevoir aucun fonds, effets ou valeur que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.

Informations sur les modes de communications

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal. L'utilisation d'un autre moyen de télécommunication fera l'objet d'un accord préalable de votre part.

Politique de traitement des données personnelles

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Madame Meriem SALIM en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

FAROS s'engage à ne collecter et traiter les données recueillies qu'au regard des finalités de traitement convenues (consentement, nécessité contractuelle, respect d'une obligation légale) entre **FAROS** et son client, à préserver la sécurité et intégralité, à ne communiquer ces informations aux tiers auxquels il est nécessaire de transmettre pour la bonne exécution des missions confiées.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : accueil@faros-patrimoine.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la Commission Nationale de l'Information et des Libertés (CNIL).

Assurance professionnelle

Assurance RCP et Garantie Financière : MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans cedex 9.

Politique de traitement des réclamations

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable selon la procédure ci-après détaillée.

Toute réclamation peut être transmise gratuitement au cabinet :

- Par courrier à l'attention du dirigeant du cabinet, ou auprès de votre interlocuteur habituel :
34 place de la Gare, Immeuble le Trèfle – 53000 LAVAL
- Par courriel : accueil@faros-patrimoine.fr
- Par téléphone : +33 (0)2 53 54 53 32

FAROS mettra tout en œuvre pour répondre dans les meilleurs délais. En tout état de cause, le cabinet accusera réception de la réclamation dans un délai maximum de 10 jours ouvrables à compter de l'envoi de la réclamation, sauf si une réponse peut être apportée dans ce délai.

Une réponse à la réclamation sera formulée dans un délai maximum de 2 mois à compter de la date d'envoi de la réclamation, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Si toutefois la réponse apportée à la réclamation ne satisfaisait pas le client, ce dernier aurait alors la possibilité de faire appel au Médiateur suivant :

- Pour le conseil en investissements financiers : Le Médiateur de l'AMF, 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02 ou <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>
- Pour les autres activités : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), service médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt - 75008 PARIS ou <https://www.cmap.fr/consommateurs/>.
-

En cas d'échec de la médiation, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents.

Autorités de tutelle

Au titre de l'activité de conseil en investissement financier : Autorité des marchés financiers (AMF), 17 place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02.

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et service de paiement : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09.

Au titre de l'activité de transaction immobilière : DGCCRF

La Direction Générale de la concurrence, consommation et de la répression des fraudes, 56 boulevard Vincent Auriol Télédocus 042, 75013 Paris Cedex 13

Informations sur la prise en compte des facteurs de durabilité

Les facteurs de durabilité pris en compte dans le processus de sélection des produits sont les suivants : les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.